Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_119-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	29
Vote		
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0		
Date de la convocation		
22 septembre 2026		
N° de la délibération		
2026-119		

L'an 2026, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 22 septembre 2026.

Présents (26) : **M.** Christian TROADEC, Maire,

Mmes : Isabelle AUFFRET, Anne-Marie KERDRAON, Hélène GUILLEMOT, Alexandra FRAYSSE, Isabelle LE LÉON, Izold GUEGAN, Marie HERVÉ, Émilie LUQUEL, Evelyne LE GUERN, Marie-Laure CLOAREC, Lenaïk JAUBERT, Julie DÉNÈS, Fabienne RICHARD, Valérie LUCAS

et MM : Paul BOUSSARD, , Hervé PHILIPPE, Serge COUTELLER, Anthony GAGNON, Sébastien GICQUEL, Patrice LE DU, Yann MANAC'H, Jean-Yves NICOLAS, Claude PRIGENT, Xavier PERCHEC, Pierre-Yves THOMAS

Absents ayant donné procuration (3) : Daniel COTTEN à Hervé PHILIPPE, Catherine BOULANGER à Marie HERVÉ, Alan LE BUREL à Alexandra FRAYSSE

Absent : /

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Isabelle LE LEON

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 5 octobre 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 5 octobre 2026

EPMS de Kerampuilh – Classe externalisée à l'école de la république – Avenant N°1 à la convention

Rapporteur : Anne-Marie KERDRAON

Annexe Avenant N° 1 Convention_UEE-Ecole Rep-2026-2027

Une convention a été signée en 2025 pour l'accueil d'un groupe d'élèves de l'EPMS à l'école de la république pour une durée de 3 ans.

Durant l'année scolaire 2025-2026, ce fonctionnement s'est organisé sur 4 matinées (sans restauration). L'objectif est de créer du lien entre jeunes du même âge, de créer un collectif d'enfants et d'enseignants autour de projets concrets, de partager des temps collectifs (projets artistiques...).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20261005-2026_119-DE

Les enfants sont sous la responsabilité de l'EPMS tout le temps, avec un enseignant et un éducateur, dans une salle de classe dédiée, au RDC de l'école.

Au terme de cette première année, le bilan est positif et l'EPMS souhaite élargir les horaires de présence des élèves selon les modalités suivantes :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
arrivée	9H05	9H05	9H05	9H05
départ	16H25	12H05	12H05	12H05

Les enfants sont accueillis la journée entière le lundi (temps scolaire et déjeuner).

Proposition de tarif cantine :

36 semaines de classe * 7 * 2,86€ = 720,72 euros (1 lundi par semaine)

36 semaines de classe * 2 adultes * 4,54€ = 326,88 euros

Il convient de réajuster le coût élève en tenant compte de la présence des enfants l'après-midi du lundi.

La commune de Carhaix procédera à la refacturation des frais de fonctionnement au prorata du temps de présence effectif des élèves au sein de l'établissement scolaire. Cette refacturation s'effectuera sur la base du coût moyen départemental de fonctionnement d'un élève élémentaire scolarisé dans le secteur public, tel que révisé annuellement par les services compétents. Pour l'année 2026-2027, ce coût est établi à 631,21 € par élève.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les élèves étant présents dans l'école de la République le matin mardi, jeudi et vendredi et la journée complète le lundi, le forfait sera de 394 € / enfant pour l'année scolaire. Ce montant sera amené à évoluer en cas de changement du volume horaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent ces modalités et montants et l'avenant ci-annexé,**
- **Autorisent le maire à signer toute pièce s'y rapportant**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -